

Treasurer E.P.

ATHIS

La solution la + simple et sans doute la seule est la donation à titre gratuit à la commune à charge pour elle de le réhabiliter et d'en assurer l'entretien.

Difficulté Le Pneu port son affectation pour l'exercice du culte. Devient un bien privé de la main qui y est souveraine -

Protection: Convention d'usage partiel de l'eu pour certaines occasions (cultes à certaines périodes, obsèques, mariage, etc...)

Mais cette convention n'est pas parfaite, une autre municipalité peut devenir cette convention -

Il n'y a pas de convention de droit, c'est un accord moral

... mais au moins il y a un droit.

Solution de la copropriété = NON! ne marche pas. c'est une copropriété 1+1, pas de majorité et des conflits assurés!